



DIRECTRICE DE LA PUBLICATION

Anne Brosseau

Sous-directrice de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel / DRH

Comité de rédaction

Laurène Cadiot-Jullien, adjointe au chef du Bureau des conditions de vie au travail et de la politique du handicap (BCVTPH), cheffe de la section politique du handicap

Marie-Laure Cottineau, responsable de la Mission Information – Animation de l'action sociale (MIAAs)

Justine Martinez, stagiaire IRA (BCVTPH)

Ingrid Lehong, chargée de communication multimédia (MIAAs)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat général

Direction des ressources humaines
Sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel

Bureau des conditions de vie au travail et de la politique du handicap

Immeuble Lumière

Place Beauvau

75800 Paris cedex 08

Tél. 01 80 15 41 56

<http://actionsociale.mi>



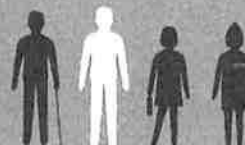
CONCEPTION, DESIGN ET RÉALISATION : agence A2G DOH - Imprimé à 5 000 exemplaires sur les presses du Service de diffusion de la gendarmerie sur un papier PPCF et encres ne présentant pas de risque pour la santé humaine. Juillet 2019

COLLECTION
LES BONNES
PRATIQUES

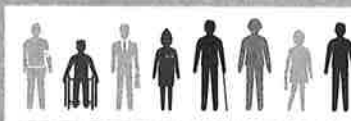
ACCUEILLIR UN AGENT
EN SITUATION DE HANDICAP

les
troubles

DYS



2



Le handicap nous concerne tous.



AVANT-PROPOS

DYS signifie « difficulté » en grec.

Les troubles DYS sont des troubles spécifiques, constitutionnels, à différencier d'un simple retard.

Ils sont durables même s'ils évoluent avec le temps.

Ils ne sont pas dus à un déficit sensoriel ou une insuffisance intellectuelle, ni à une carence affective familiale ou éducative.

Ils sont variables dans leur nature et dans leur intensité.

Ils nécessitent une approche pluridisciplinaire associant une pédagogie adaptée et une rééducation faite par des spécialistes (orthophonistes, ergothérapeutes, psychomotriciens, psychologues...).

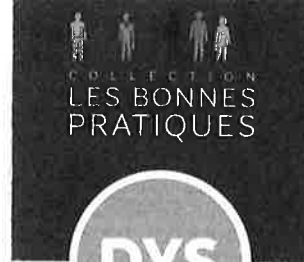
Ils peuvent être : dyspraxiques, dyslexiques, dysorthographiques, dyscalculiques, dysphasiques, dysgraphiques...

Les troubles DYS impactent les enfants mais également le quotidien des adultes qui doivent trouver des stratégies pour adapter leurs activités en fonction de leur handicap.

La « loi handicap » du 11 février 2005 reconnaît la spécificité du handicap cognitif dont font partie ces troubles.

En France, 6 à 8 % de la population est concernée par les troubles DYS. 4 à 5 % des enfants seraient atteints de dyslexie, 3 % de dyspraxie et 2 % de dysphasie, entre un et deux enfants par classe sont atteints d'un trouble DYS.
(source Fédération française des DYS)

On ne sait pas tout sur le handicap, et on a même beaucoup d'a priori... Surtout quand le handicap ne se voit pas. Pourtant la gestion du handicap au travail ne doit plus se nourrir d'idées reçues mais être un engagement partagé par tous.



Sommaire

LES TROUBLES « DYS »

PAGES 4-9

Dyspraxie	page 4
Dyslexie et dysorthographe	page 5
Dyscalculie	page 6
Dysphasie	page 7
Dysgraphie	page 8
Les DYS en entreprise	page 9

LES LEVIERS DE COMPENSATION

PAGES 10-13

LA CONFÉRENCE DU 4 JUIN 2018

PAGES 14-15

D'AUTRES FORMES DE HANDICAPS INVISIBLES

PAGES 16-17

Déficiência intellectuelle	page 16
Handicap psychique	page 17
Maladies invalidantes	page 17

SE FAIRE CONNAÎTRE

PAGES 18-22

Le financement	page 19
Quelques associations	page 20
À qui s'adresser au ministère ?	page 22





1 DYSPRAXIE

La dyspraxie est un trouble de l'automatisation et de la coordination des gestes, le plus souvent avec des troubles de l'organisation visuospatiale. Les personnes dyspraxiques éprouvent des difficultés à écrire à la main, à se repérer dans l'espace, utiliser des outils, faire du vélo, réaliser une double tâche... Ces troubles provoquent une fatigabilité importante à l'occasion d'activités manuelles ou de planification.

3% des enfants scolarisés seraient concernés par ce trouble.

Répercussions du trouble dans la vie quotidienne

- manque d'autonomie ;
- isolement social ;
- difficultés dans l'obtention du permis de conduire (selon une étude menée par l'association Dyspraxie France DYS, 1 jeune dyspraxique sur 10 seulement obtient son permis la première fois).

Difficultés pouvant être rencontrées en situation de travail

- maladresse, lenteur d'action et d'orientation spatio-temporelle (se repère mal dans l'espace...);
- coordination des gestes ;
- organisation des documents, des tâches à réaliser, prise de notes difficile ;
- perte de l'estime de soi.

Solutions pouvant être mises en œuvre au travail

- oraliser les tâches et les gestes pour mieux accompagner l'agent ;
- inciter l'agent à décrire ses gestes, lui demander de reformuler pour s'assurer qu'il a compris ;
- privilégier l'utilisation de l'outil informatique ;
- adapter l'environnement de travail en évitant les sources de distraction ;
- mettre en place des cadres de travail précis.

Il est important de s'appuyer sur des atouts comme les capacités orales, de mémoire de l'agent ainsi que ses qualités relationnelles et son esprit d'équipe.

2 DYSLEXIE & DYSORTHOGRAPHIE

La dyslexie, trouble de l'apprentissage du langage écrit, est caractérisée par la difficulté à reconnaître les sons et à lire facilement. La personne dyslexique confond les lettres, inverse les syllabes et a du mal à associer les sons entendus et les lettres correspondantes, d'où une lecture lente et laborieuse et une orthographe déficitaire (dysorthographe).

4 à 5 % des enfants seraient atteints de dyslexie et/ou de dysorthographe en France. La dyslexie concerne plus de 3 millions d'adultes en France.

Répercussions du trouble dans la vie quotidienne

- difficultés à identifier les mots, à lire à haute voix ;
- difficultés à apprendre une langue étrangère ;
- difficultés de mémorisation de l'orthographe d'usage, y compris pour des mots fréquents et familiers.

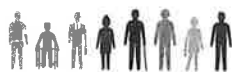
Difficultés pouvant être rencontrées en situation de travail

- vitesse de lecture ;
- compréhension de consignes écrites, bien que les capacités d'apprentissage oral soient bien préservées ;
- organisation dans le temps ;
- fatigue en situation d'apprentissage théorique ;
- orthographe souvent très déficitaire ;
- perte de l'estime de soi.

Solutions pouvant être mises en œuvre au travail

- privilégier l'oral, éviter les situations de lecture (surtout à haute voix) ;
- privilégier l'apprentissage de gestes et savoir-faire ;
- favoriser la mémoire visuelle et/ou auditive ;
- favoriser l'utilisation de l'outil informatique et d'un correcteur ;
- ne pas se focaliser sur l'orthographe.

Il est important de s'appuyer sur des atouts comme une bonne vue d'ensemble des informations présentées dans le cadre de travail, (notamment à l'oral), un bon esprit de synthèse, la créativité et la curiosité, une bonne capacité visuelle et spatiale.



3 DYSCALCULIE

Ce trouble est caractérisé par des difficultés à acquérir et maîtriser des notions de mathématique comme la numération, les opérations arithmétiques, la résolution de problèmes, la géométrie. Ce trouble n'affecte pas les capacités intellectuelles, souvent très bonnes, des individus atteints.

3 à 7 % des enfants seraient atteints de dyscalculie en France.

Répercussions du trouble dans la vie quotidienne

- chez les enfants, difficultés à apprendre les tables de multiplication, à poser une opération, à résoudre des problèmes...
- chez l'adulte, difficultés à manipuler des sommes d'argent (faire les courses, comprendre les prix) et à manier les chiffres (calcul de distances, utilisation des dates et des heures...).

Difficultés pouvant être rencontrées en situation de travail

- compter sur ses doigts ;
- ranger des objets dans un ordre, les classer ;
- structurer et poser une opération ;
- manier certains concepts (quantités, différence, conditions...) ;
- passer du langage mathématique au français, et inversement ;
- s'organiser dans le temps et l'espace ;
- perdre l'estime de soi.

Solutions pouvant être mises en œuvre au travail

- afficher les supports (tables de multiplication, d'addition...) dans l'environnement de travail ;
- favoriser l'utilisation de calculatrices et de logiciels adaptés ;
- schématiser, dessiner les procédures ;
- procéder par étapes ;
- revenir sur les notions mathématiques de base si nécessaire.

Il est important de s'appuyer sur des atouts comme la créativité et les capacités littéraires de l'agent.

4 DYSPHASIE

La dysphasie est un trouble qui est caractérisé par des difficultés dans le développement du langage et de la parole (expression et/ou compréhension). Il existe différentes formes de dysphasie qui se manifestent chacune par des symptômes différents :

- la dysphasie réceptive, qui se manifeste essentiellement par un trouble de décodage (difficulté à distinguer les sons, à trouver ses mots...)
- la dysphasie lexico-sémantique, qui se manifeste surtout par des difficultés à former une phrase, à trouver ses mots et à utiliser une syntaxe correcte ;
- la dysphasie sémantico-pragmatique, qui se manifeste par des difficultés à mémoriser les mots, à comprendre les consignes, les questions ;
- la dysphasie phonologique, qui se manifeste essentiellement par des difficultés liées à l'expression ;
- la dysphasie phonologico-syntaxique, qui se manifeste par des difficultés à prononcer des sons intelligibles, à associer des gestes avec des mots ou encore à comprendre des discours complexes.

2 % des enfants seraient atteints de dysphasie en France.

Répercussions du trouble dans la vie quotidienne

- difficultés à communiquer ;
- difficultés à s'intégrer dans un environnement scolaire et social.

Difficultés pouvant être rencontrées en situation de travail

- se faire comprendre ;
- se corriger malgré les répétitions ;
- trouver ses mots ;
- organiser son discours et son temps ;
- gérer ou exprimer ses émotions ;
- appréhender l'abstrait.

Solutions pouvant être mises en œuvre au travail

- attirer l'attention de l'agent, s'assurer de son contact visuel, éviter les sources de distraction ;
- accompagner les mots de gestes ;
- donner une consigne à la fois ;
- illustrer les consignes par des photographies ;
- mettre en place des repères visuels et/ou auditifs ;
- favoriser la reformulation par l'agent ;
- élaborer un emploi du temps avec l'agent, l'y associer le plus possible.

Il est important de s'appuyer sur des atouts comme la ponctualité et l'assiduité de l'agent, son implication dans le travail.



Frédéric Debaillieu, facilitateur graphique

5 DYSGRAPHIE

La dysgraphie est un trouble fonctionnel qui rend difficile l'acquisition et l'exécution de l'écriture : geste souvent lent, écriture illisible et production peu soignée.

La dysgraphie toucherait 10 % des enfants.

Répercussions du trouble dans la vie quotidienne

- * fatigue car le geste leur demande une tension et des efforts permanents ;
- * lenteur dans la réalisation de productions graphiques ;
- * impact sur la forme et le tracé des lettres (surtout chez les enfants) ;
- * anxiété à l'idée d'écrire.

Difficultés pouvant être rencontrées en situation de travail

- * lenteur dans l'écriture ;
- * prise de notes souvent laborieuse, illisible ;
- * productions écrites désordonnées.

Solutions pouvant être mises en œuvre au travail

- * favoriser, quand il existe, l'utilisation de l'outil informatique ;
- * éviter des situations où l'agent doit écrire en public sur un tableau (en réunion par exemple) ;
- * doter l'agent d'une tablette pour accompagner sa prise de notes.

Il est important de s'appuyer sur des atouts
comme la créativité de l'agent, un bon esprit de synthèse,
une bonne vision d'ensemble des informations présentées
dans le cadre du travail.

HISTOIRES 2 COMPRENDRE LES DYS EN ENTREPRISE

_____ DYSLEXIE
DYSPHASIE _____
_____ DYSGRAPHIE _____
DYS CALCULIE _____ DYS PRAXIE _____

PLUS DE CONCENTRATION

Constamment mobilisés à rechercher des stratégies de contournement de leurs difficultés, les DYS se contrôlent en permanence. De ce fait, ils font plus d'efforts, et ont tendance à se fatiguer plus vite. En outre, leur tension mentale s'accroît fortement quand ils sont en situation de doubles tâches, de stress, quand ils doivent répondre à plusieurs demandes à la fois, quand ils travaillent dans le bruit.

PLUS DE TEMPS

Privés des automatismes, les DYS se trouvent en difficulté dans les situations d'urgence. Ils ont besoin d'un laps de temps qui leur est propre pour assimiler, comprendre, lire, écrire. À ne surtout pas confondre avec de la lenteur.

PLUS D'APPRENTISSAGE

Pour gérer un changement d'organisation, de nouveaux objectifs, de nouvelles fonctions, une nouvelle mission, une nouvelle tâche, un imprévu... les DYS doivent entrer dans un nouveau processus d'apprentissage. Pour les DYS, les automatismes ne sont jamais totalement fluides, et le temps pour les assimiler varie d'un individu à l'autre.

EXTRAIT DU LIVRET «HISTOIRE 2 COMPRENDRE LES DYS EN ENTREPRISE»

ÉDITÉ PAR LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES DYS (FFDYS)



LES LEVIERS DE COMPENSATION

De nombreux leviers de compensation et des prises en charge existent dans le milieu scolaire pour les enfants atteints de troubles DYS (techniques d'apprentissage spécifiques, accompagnement en classe, par des spécialistes...).

Par ailleurs, de la vigilance accrue de l'Éducation nationale sur l'adaptation des élèves en situation de handicap, peut résulter une arrivée progressive de personnes déclarées DYS dans le milieu professionnel.

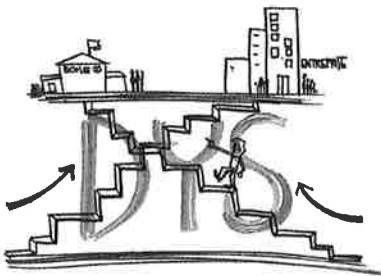
Une personne DYS peut rencontrer plusieurs formes de préjugés liés à une méconnaissance de ces handicaps invisibles. Parfois, ces troubles peuvent être confondus avec de la paresse de la part de la personne, liée à sa lenteur, à son manque de confiance. Il peut arriver qu'une personne DYS soit jugée incapable d'effectuer la mission qui lui est attribuée, voire comme déficiente intellectuellement...

Pour tous les troubles « DYS », les symptômes et leur intensité varient d'une personne à l'autre. C'est pourquoi lors de l'intégration d'une personne DYS au sein d'une équipe de travail, il est important de discuter des besoins en termes d'aménagements, qui s'avèrent souvent minimes.

Quelles sont les difficultés des personnes atteintes de DYS dans leur travail ?

Les réelles difficultés résident dans le temps alloué à une tâche (lecture et écriture), mais également vis-à-vis du regard des autres. En effet, il est facile de juger hâtivement une personne atteinte de ces troubles.

Pour les personnes dyspraxiques, les réelles difficultés se trouvent surtout dans les apprentissages de nouvelles actions qui sont souvent longs. Un dyspraxique aura également du mal à effectuer des gestes nécessitant une grande minutie.



Frédéric Debaillieu, facilitateur graphique

Dans certains cas il peut s'agir de difficulté d'élocution et surtout d'articulation. En effet, certaines syllabes peuvent être difficiles à prononcer du fait d'une apraxie. Une forte fatigue en cas de lecture continue peut également se manifester.

Comment compenser ces difficultés ?

Les aménagements se résument très souvent à expliquer et ordonner les tâches qui sont confiées, mais aussi privilégier l'utilisation de l'outil informatique à l'écriture manuelle.

De manière générale, l'utilisation des nouvelles technologies et des outils numériques permet de compenser ces troubles. De nombreux logiciels ergonomiques existent pour compenser ce handicap : des logiciels de lecture vocale ou d'aide au calcul, des correcteurs grammaticaux et orthographiques, aménagements qui permettent de soulager la concentration du collaborateur (cf. page 12).

L'oralisation des consignes, la communication avec les personnes concernées sont aussi des techniques faciles à mettre en œuvre dans l'environnement professionnel. Par ailleurs, il faut privilégier au maximum l'échange oral et réserver l'échange écrit à de strictes nécessités. La meilleure solution reste la communication et l'écoute des besoins de l'individu concerné, car ces besoins varient d'une personne à l'autre.

Plus qu'un aménagement, la personne doit avant tout se sentir à l'aise.

Dans la vie quotidienne, les troubles DYS peuvent avoir un impact important sur certains actes, notamment le **passage du permis de conduire**.

Les difficultés rencontrées par les individus atteints notamment de dyspraxie, de dyslexie et/ou de dysphasie sont multiples et résultent du mode de passation particulier de l'épreuve (QCM, temps imparti des épreuves...).

Depuis 2013, les associations de la Fédération française des DYS ont signé une convention avec le Délégué interministériel à la sécurité routière pour aménager l'épreuve théorique du permis : les personnes atteintes de dyslexie, dysphasie et/ou dyspraxie disposent d'aménagement pour l'épreuve du Code de la route comme un tiers-temps ou la lecture à haute voix des diapositives.

Depuis 2016, certaines associations participent à la formation des nouveaux inspecteurs du permis de conduire pour les sensibiliser aux troubles DYS.

L'association DFD (Dyspraxie France DYS) a également conçu une plaquette sur le permis de conduire, destinée à expliquer la dyspraxie aux moniteurs d'auto-écoles.



DYSPRAXIE ET CONDUITE AUTOMOBILE

Quelles sont les particularités ?

Comment accompagner les élèves ?

Comment préparer les futurs conducteurs à l'examen du permis de conduire ?



SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES





Des outils plus spécifiques existent pour compenser ces troubles

Troubles invisibles et méconnus, ces handicaps cognitifs ne sont reconnus que depuis la loi du 11 Février 2005.

Chaque personne DYS doit trouver la solution qui lui est propre. La plupart du temps, il la connaît puisqu'il utilise déjà ce type d'aide technique depuis l'enfance. Les réponses peuvent être parfois très simples à mettre en œuvre. Tout au long de leur parcours scolaire et de leurs études, ils ont dû trouver des solutions, aussi ils connaissent leurs difficultés et sont à même d'indiquer ce dont ils ont besoin. En adoptant des méthodes de compensation, les personnes DYS sont souvent sources d'innovation pour l'entreprise.

Parmi les aménagements de poste de travail :

- des aides techniques (logiciels correcteurs, dictée vocale, écran plus grand) ;
- des aides humaines (reformuler les consignes) ;
- des aides organisationnelles : expliquer les consignes, expliciter l'implicite des consignes, donner du temps, éviter les tâches portant sur les troubles (exemple : rapport écrit de 200 pages pour les adultes dyslexiques, exposé oral pour les collègues dyshasiques...), aider dans le manque d'initiative.

Concernant les aides techniques, il existe de nombreux outils :

- les logiciels d'assistance à l'écriture comme les prédicteurs de terminaisons ou de mots (il suffit de taper la première lettre pour qu'une suite de mots apparaisse) ;
- les logiciels correcteurs d'orthographe (utilisation très simple par intégration dans Word, OpenOffice, Outlook, Internet Explorer...);
- les logiciels de reconnaissance vocale (l'ordinateur écrit sous la dictée) ;
- les logiciels de lecture (synthèse vocale permettant de lire un texte)...

Certains sont des logiciels dits « libres », c'est-à-dire gratuits, mais beaucoup restent payants.

Penser aussi :

- aux grands écrans pour les ordinateurs ;
- aux caractères qui facilitent la lecture comme l'*Arial 14* ;
- aux outils de reconnaissance de caractères écrits (tablettes numériques, tableaux interactifs, stylos numériques...);
- aux outils de prise de son (lors des réunions ou des conférences par exemple) ;
- aux calculatrices.

Certaines solutions sont destinées à accompagner les travailleurs atteints de troubles DYS. Parmi ces solutions, il existe :

- **DI Reader**, une solution qui permet d'améliorer la vitesse de lecture et la compréhension des textes en scannant des textes écrits et en les transformant en lecture vocale.
- **Di Web**, une application tout particulièrement destinée aux personnes souffrant de handicap visuel. Elle permet de lire tout contenu web en version audio tout en suivant la lecture des textes en surbrillance.
- **La technique du Mind Mapping**, qui permet de représenter les idées sous forme visuelle. Cette technique facilite la prise de note, la synthèse et la compréhension de contenus.

Troubles DYS et accessibilité numérique

Qu'il s'agisse de détecter beaucoup plus vite les premiers signes de troubles DYS (calculiques, lexiques, orthographiques), aussi bien que de les atténuer au quotidien et dans l'emploi, le numérique a ouvert la voie aux innovations pour apprendre à mieux gérer ce trouble spécifique de l'apprentissage, reconnu comme handicap.

Le numérique pourrait permettre de pallier le manque de qualification d'une partie de ces personnes par le biais de la formation à distance, ou encore de participer à l'adaptabilité des emplois à tous les types de handicap. Le ministère de l'Intérieur est engagé dans cette démarche d'accessibilité numérique.

On peut également citer le domaine de l'éducation. Un simple ordinateur et des outils adaptés permettent à certains élèves, souvent exclus du système scolaire, de retrouver le chemin de l'école.

Le FIPHFP et le **Centre national d'enseignement à distance (CNED)** se sont engagés dans un partenariat « l'accessibilité numérique pour apprendre » (2013-2017) afin de promouvoir des formations accessibles aux apprenants en situation de handicap.



Présédys

L'association **Présédys** (Pour la Réussite en Études Supérieures des Étudiants porteurs d'un trouble DYS) propose de financer des scanners portables à partir de la collecte et de la revente de matériels usagés comme des stylos ou des feutres.

Ces scanners sont ensuite mis à disposition d'élèves et d'étudiants en situation de handicap afin d'améliorer leur scolarité et leurs études. Depuis 2016, l'association a mis à disposition ces outils auprès d'une cinquantaine d'élèves/étudiants.



LA CONFÉRENCE DU 4 JUIN 2018

À l'occasion de la Semaine européenne du développement durable, qui s'est déroulée du 30 mai au 5 juin 2018, le ministère de l'Intérieur a mis en place de nombreuses actions de sensibilisation aux enjeux écologiques à destination de ses agents en administration centrale.

Différents thèmes ont été abordés : « être un consomm'acteur », « bien manger »... et « le déchet, une ressource ». Des collectes de déchets ont également été organisées (bouchons, embouts d'éthylotests...) afin de soutenir des actions éco-solidaire.

Dans ce cadre, le ministère a collaboré avec l'association **Présédys** qui récupère les instruments d'écritures usagés (stylos, feutres, correcteurs...) pour les revendre, acheter et prêter des scanners à des enfants et étudiants souffrant de troubles DYS.

Pour renforcer cette action, une **conférence consacrée aux troubles DYS** a été organisée le 4 juin 2018, sur le site Lumière.

Elle avait pour objectifs de :

- permettre de mieux comprendre les troubles DYS et leurs différentes formes d'expression ;
- exposer les conséquences, de la scolarité à l'emploi ;
- présenter les leviers de compensation, des témoignages et des démonstrations de solutions.



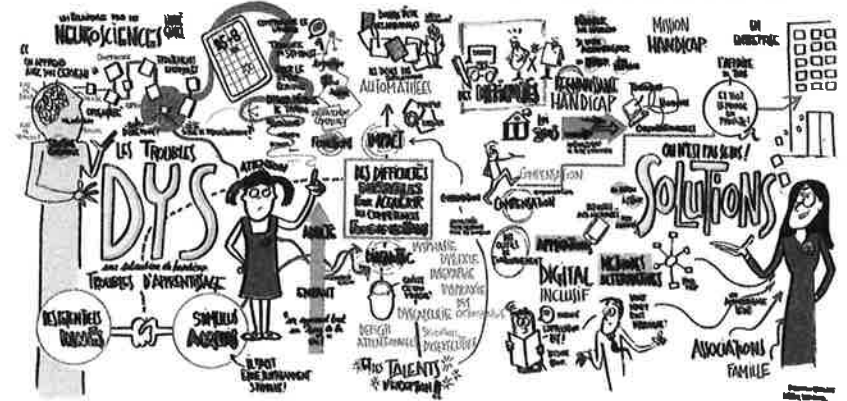
Hervé Glasel, neuropsychologue, directeur fondateur des écoles CERENE dédiées aux enfants DYS est intervenu pour présenter de façon concrète et complète les troubles DYS : leur apparition, leurs manifestations et conséquences, leur diagnostic et leur prise en charge.

Diane Dupont, consultante formatrice diversité de « Diversidées », a présenté les différents dispositifs de prise en charge et de compensation du handicap et l'importance d'obtenir la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

Lucas Akli-Pasquet, directeur de « Digital Inclusif Consulting » a clôturé la conférence par la présentation de solutions concrètes développées par sa start-up pour accompagner les adultes atteints de troubles DYS.



Un **facilitateur graphique***, Frédéric Debailleul, était également présent pour retranscrire les échanges et les discussions sous la forme de visuels ponctuels et d'une grande fresque.



*La **facilitation graphique** : technique de modélisation graphique en temps réel d'une discussion, d'un échange. Elle vise à faciliter l'appréhension de sujets complexes en proposant une visualisation adaptée. Cette pratique utilise le graphisme pour favoriser les échanges et les réflexions dans un groupe de travail, une réunion ou un événement, pour faciliter l'émergence d'idées et la formalisation d'une vision commune.

Les photos de l'événement, les productions du facilitateur graphique ainsi que l'enregistrement audio de la conférence sont disponibles sur l'intranet de l'action sociale à l'adresse suivante : <http://actionsociale.drh.minint.fr/index.php/8-actualites/563-conference-les-troubles-dys-c-est-quoi>



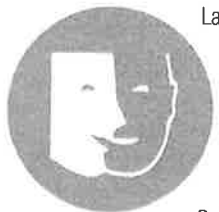


D'AUTRES FORMES DE HANDICAPS INVISIBLES

DÉFICIENCE INTELLECTUELLE, HANDICAP PSYCHIQUE & MALADIES INVALIDANTES

Certains troubles DYS, qui relèvent des capacités cognitives des individus, peuvent être associés à d'autres formes de handicaps invisibles, comme les troubles liés à une déficience intellectuelle, à un handicap psychique ou à des maladies invalidantes.

Les troubles liés à la déficience intellectuelle



La déficience intellectuelle correspond à une difficulté à comprendre et à une limitation dans la rapidité des fonctions mentales sur le plan de la compréhension, des connaissances et de la cognition.

Les personnes atteintes de déficience intellectuelle souffrent d'un trouble du développement des compétences intellectuelles et du raisonnement, c'est-à-dire une capacité réduite à comprendre une information nouvelle ou complexe.

Cette forme de handicap rend plus difficile l'apprentissage scolaire et a un impact sur les capacités d'adaptation de l'individu en société.

Les troubles liés au handicap psychique

Le handicap psychique correspond aux pathologies mentales affectant le comportement et l'affectif. Elles regroupent aussi bien la dépression que des maladies comme les phobies, les névroses, les psychoses, les troubles maniaco-dépressifs ou les troubles obsessionnels compulsifs (TOC)...

Le handicap psychique se distingue du handicap mental :



« Le handicap mental résulte souvent de pathologies identifiables comme un traumatisme ou une anomalie génétique.

« Le handicap psychique, lui, reste de cause inconnue. Les capacités intellectuelles sont indemnes et peuvent évoluer mais c'est leur utilisation qui pose problème.

Cette forme de handicap se caractérise par un déficit relationnel, des difficultés de concentration, une variabilité dans l'utilisation de ses capacités, bien que les facultés intellectuelles demeurent intactes.

Les troubles liés aux maladies invalidantes



On entend par « maladies invalidantes » des maladies de type respiratoire, digestif, parasitaire ou infectieux pouvant entraîner des déficiences ou des contraintes plus ou moins sévères. Elles peuvent être momentanées, permanentes ou évolutives.

Près de la moitié des maladies invalidantes sont d'origine respiratoire ou cardiovasculaire.

Exemples : diabète, allergies respiratoires, épilepsie...

Ces problèmes de santé majeurs sont générateurs d'absentéisme, de fatigabilité et parfois de troubles de l'apprentissage et de la concentration. Ils exigent la mise en place de traitements parfois invalidants.



SE FAIRE CONNAÎTRE

Toute personne atteinte d'un trouble DYS ou d'une autre forme de handicap invisible doit se faire reconnaître afin de faciliter sa prise en charge et afin de pouvoir bénéficier de solutions pour l'aménagement de son poste de travail.

Se faire reconnaître auprès de la MDPH

Toute personne atteinte d'un trouble DYS a intérêt à se faire reconnaître. Pour cela, il doit contacter la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) afin d'obtenir la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH). L'obtention de la RQTH est à ce titre nécessaire pour obtenir des aides diverses et un accompagnement spécifique dans l'emploi. Ce document est attribué pour une durée comprise entre 1 et 5 ans.

Portail Internet des MDPH : <http://www.mdpf.fr/>

Se faire connaître auprès de l'employeur

Le DYS peut être amené à travailler en milieu ordinaire et peut bénéficier de dispositions spécifiques visant à favoriser son insertion professionnelle (aides financières et services). Si vous pensez être atteint d'un trouble DYS, vous pouvez soit en référer à votre médecin traitant soit au médecin du travail / de prévention. Il ne faut pas hésiter à se faire connaître de son employeur, notamment pour bénéficier des aides et des accompagnements spécifiques pouvant être mis en œuvre.

La constitution du dossier d'aménagement du poste de travail

Le médecin du travail / de prévention prescrit l'aménagement de poste.

En application de la circulaire du 16 novembre 2017 relative au financement des interventions en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap au ministère de l'Intérieur, l'agent est chargé de collecter les pièces justificatives afin de constituer son dossier, en lien avec son correspondant handicap/référent RH ou/et son chef de service. Le correspondant handicap a pour mission d'aider les agents en situation de handicap dans leurs démarches.

Le dossier est transmis, selon le périmètre d'affectation de l'agent :

- à la DRH/SDASAP : financement-handicap@interieur.gouv.fr
- à la DRCPN/SDPAS : drcpn-sdpas-financement-handicap@interieur.gouv.fr

Le financement

Le dossier constitué doit être transmis :

Pour les services relevant de l'administration centrale, des préfetures ou pour les personnels civils de la Gendarmerie nationale, ainsi que pour les agents qui sont affectés dans les SGAMI (hors police), à l'adresse suivante :

Ministère de l'Intérieur
SG/DRH/SDASAP
Bureau des conditions de vie au travail et de la politique du handicap (BCVTPH)
Section politique du handicap



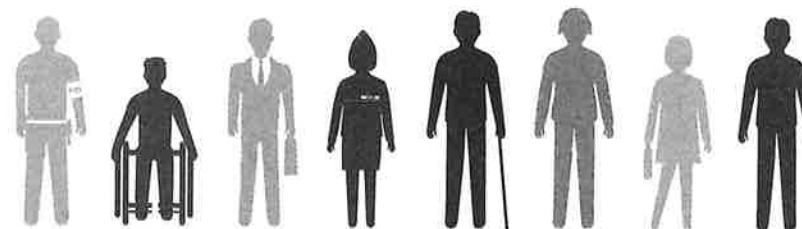
Courriel : financement-handicap@interieur.gouv.fr

Pour les services relevant de la Direction générale de la Police nationale, ainsi que pour les agents relevant de la Police nationale qui sont affectés dans les SGAMI, à l'adresse suivante :

Ministère de l'Intérieur
DGPN/DRCPN/SDPAS
Bureau de l'accompagnement des personnels et des familles (BAPEF)
Pôle soutien social et financier



Courriel : drcpn-sdpas-financement-handicap@interieur.gouv.fr





QUELQUES ASSOCIATIONS*

Dyspraxie France DYS (DFD)

DFD est une association œuvrant en faveur des personnes dyspraxiques avec ou sans troubles associés. L'association a pour but de favoriser la connaissance et la reconnaissance de la dyspraxie ainsi que le repérage, le dépistage, le diagnostic et l'accompagnement des personnes atteintes de dyspraxie (ou suspectées de l'être) avec des troubles éventuellement associés. DFD est présente sur 68 départements de métropole. Elle est en contact avec plus de mille familles et organise des actions de sensibilisation auprès des enseignants, acteurs de l'insertion professionnelle, auxiliaires de vie scolaire, accompagnants des élèves en situation de handicap...



Tél. 01 84 16 08 09

dfd@dyspraxies.fr

www.dyspraxies.fr

Contact : www.dyspraxies.fr / Rubrique DFD en régions

Hypersupers TDAH France

L'association Hypersupers a initialement été créée par des parents d'enfants diagnostiqués avec un trouble déficit de l'attention / hyperactivité (TDAH). L'association, agréée par le ministère de la Santé, a pour objectif principal de fédérer les familles et les adultes TDAH, de les informer, d'échanger et de partager notamment lors de rencontres et de favoriser l'intégration sociale et scolaire des enfants. A ces fins, elle a mis en place des forums de discussion en ligne, des permanences en période de rentrée scolaire, des conférences...

Tél. 01 42 06 65 19

info@tdah-france.fr

www.tdah-france.fr

Contact : www.tdah-france.fr / Rubrique Contact/régions



* Liste non exhaustive

Fédération des Associations de Parents d'Enfants Dyslexiques (ANAPEDYS)

ANAPEDYS est une fédération qui regroupe 25 associations qui couvrent 32 départements en Métropole et Outre-mer. Les associations membres de la fédération ont pour objectif d'aider les parents d'enfants dyslexiques en difficultés d'apprentissage du langage oral et écrit et de leur apporter une présence et un soutien personnalisé.

Une information et un accompagnement sont proposés à leurs adhérents : échanges téléphoniques, envoi de documents d'informations, conférences, réunions d'information...

Les associations sont également en relation avec des enseignants, rééducateurs, orthophonistes, chercheurs, soignants...

L'objectif de la fédération ANAPEDYS est de permettre aux associations-membres de se concerter et de s'entraider pour mener des actions coordonnées et définir en commun des missions permanentes ou ponctuelles dans le cadre des objectifs fixés.

Tél. 07 55 63 33 32

www.apedys.org

Contactez l'association Apedys de votre région : <http://www.apedys.org> / APEDYS régions

ANAPEDYS
Association Nationale d'Associations
d'Adultes et de Parents d'Enfants Dys

La Fédération ANAPEDYS regroupe des associations régionales et départementales d'Adultes et de Parents d'Enfants Dys en difficultés d'apprentissage du langage oral et écrit
dyslexie - dysphasie - dyspraxie
dyscalculie - dysorthographe - dysgraphie - TDAH

contact@anapedys.org
07 55 63 33 32

www.apedys.org/dyslexie
<https://www.facebook.com/Anapedys/>



À qui s'adresser au ministère ?

- À votre correspondant handicap local.
- À votre médecin du travail / de prévention.
- Éventuellement :

Pour le périmètre de l'administration centrale, des préfetures ou pour les personnels civils relevant de la Gendarmerie nationale, ainsi que pour les agents précités qui sont affectés dans les SGAMI (hors police) :

SDASAP/DRH

Bureau des conditions de vie au travail et de la politique du handicap (BCVTPH)

Section politique du handicap

Tél. 01 80 15 39 53 / 40 08 / 41 14

Courriel : financement-handicap@interieur.gouv.fr

Pour le périmètre de la Police nationale ainsi que pour les agents relevant de la Police nationale qui sont affectés dans les SGAMI :

SDPAS/DRCPN

Bureau de l'accompagnement des personnels et des familles

Pôle soutien social et financier

Tél. 01 80 15 46 92 / 48 21

Courriel : drcpn-sdpas-financement-handicap@interieur.gouv.fr

Pour le périmètre de la Gendarmerie nationale :

DGGN/DPMGN/SDGP

Bureau du personnel civil

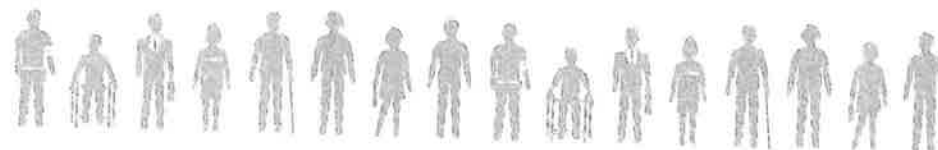
Section des études générales et du dialogue social

Tél. 01 84 22 24 34

Liste correspondants handicap sur l'Intranet de l'action sociale :
<http://actionsociale.drh.minint.fr> / Rubrique Handicap / Qui contacter ?

Liste des médecins de prévention sur l'Intranet de l'action sociale :
<http://actionsociale.drh.minint.fr> / Rubrique Réseaux / La médecine de prévention
L'organisation du réseau de médecine de prévention

Portail Internet du FIPHFP : <http://www.fiphfp.fr/>



Ce livret a été réalisé sur la base des documents fournis par différentes associations et particulièrement :

- Fédération française des Dys (FFDys) :
www.ffdys.com
- Association des parents d'enfants dyslexiques (Apedys) :
www.apedys.org/dyslexie
- Association Dys+ :
www.dys-positif.fr
- Site de l'association Dyspraxie France DYS :
www.dyspraxies.fr

Sources

- http://www.ffdys.com/wp-content/uploads/2014/09/Histoire2comprendre_les_DYS_en_entreprise.pdf
- <https://www.talenteo.fr/tag/travailler-avec-un-college/>
- <https://informations.handicap.fr/art-handicap-mental-73-3110.php>
- <http://www.unafam.org/-Le-handicap-psychique-.html>
- https://handicap.clermont-universite.fr/sites/handicap/IMG/pdf/Les_maladies_invalidantes.pdf
- <https://www.dys-positif.fr>
- <https://www.dysmoi.fr>